

RAID **D**ES **C**OLLINES **2017** **Kids**

DIMANCHE 19 MARS 2017
SAINT DONAT SUR L'HERBASSE (26260)

Règlement du raid

Chaque concurrent et son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement du raid au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- 1.1** : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.
- 1.2** : Les concurrents à travers leur représentant légal confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.
- 1.3** : L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid.
- 1.4** : Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.
- 1.5** : Un adulte référent doit être présent le jour de la course et joignable à tout moment.

ARTICLE 2 : PARCOURS et SÉCURITÉ

- 2.1** : Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison téléphonique avec le point central de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours hélicoptérés en cas de besoin.
- 2.2** : Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, en vtt ou tout autre moyen spécifié dans la feuille de course. L'utilisation de tout engin motorisé est interdite (y compris V.A.E.)
- 2.3** : Le parcours comporte un certain nombre de balises à trouver (balise de course d'orientation orange et blanche)
- 2.4** : L'ordre de passage à ces balises est imposé dans certaines sections. Il y aura des balises optionnelles que les équipes décideront de prendre ou non bénéficiant ainsi d'une bonification ou non.

2.5 : Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés sur le terrain, sous peine de pénalité. Le fléchage ne dispense pas de regarder la carte. Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

2.6 : Les équipes devront respecter le code de la route et suivre les ordres des signaleurs.

2.7 : L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si cela lui semble nécessaire.

2.8 : Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par l'organisation. Les équipes de contrôleurs pourront disqualifier immédiatement les concurrents en infraction par rapport à ce point.

2.9 : Le passage dans les zones hachurées en rouge sur les cartes est interdit ainsi que les routes/chemins/pistes barrés et zones privées d'habitations en vert.

2.10 : Un raid-book sera remis aux équipes le jour de la course, celui-ci précisera notamment les caractéristiques des sections et les portes horaires mises en place pour des raisons de sécurité. Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

2.11 : Tous système de tractage à pied comme en VTT est interdit sous peine de mise hors course.

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS

3.1 : il est nécessaire de s'inscrire sur internet sur le site www.raiddescollines.over-blog.com , par l'intermédiaire de notre prestataire « Adeorun » où il sera demandé un certain nombre de pièces justificatives, l'acceptation du présent règlement et le paiement en ligne.

3.2 : L'inscription comprend: le prêt des puces SI (prévoir un chèque de caution de 50€ à donner le jour du raid), le repas chaud d'arrivée, un cadeau souvenir, le raid-book, l'impression des cartes, des dossards et des plaques de cadre, les prestations telles que le canoë.

3.3 : Composition des équipes :

- Équipe de 2 personnes : Homme / Femme / Mixte

3.4 : Seules les équipes complètes et ayant fourni leurs licences FFCO/FFTri ou certificats médicaux (modèle type à télécharger sur le site) datant de moins d'un an (et les pièces manquantes à leur dossier demandées lors de l'inscription) sont autorisées à prendre le départ.

3.5 : Une équipe est considérée comme inscrite dès lors que son dossier est complet.

3.6 : L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.

3.7 : La tranche d'âge pour participer à l'épreuve est de 10 ans à 14 ans. Une autorisation parentale est indispensable pour les coureurs mineurs. Pour les demandes spécifiques liées à l'âge veuillez nous consulter (mentalospornature@gmail.com)

3.8 : Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard sera forfait.

3.9 : Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.10 : Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard, plaque de cadre vtt, puce électronique et le casque **pendant toute la durée du raid.**

3.11 : Les concurrents sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve (matériels, vêtements, eau, nourriture, etc...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné pendant toute la durée de la course.

3.12 : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion (utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support).

3.13 : l'équipe constituée ne doit pas être séparée et doit poinçonner/valider avec le doigt SI, les postes ensemble sous peine de disqualification, à vue et à voix pour les membres de l'organisation.

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est effectué avec le système sport-ident (doigt électronique porté par un des concurrents). Celui-ci est fourni par l'organisation. Les puces personnelles ne sont pas acceptées.

Le pointage Sport-Ident d'une balise s'effectue en plaçant la puce Sport-Ident dans l'orifice du boîtier solidaire de la balise. Le pointage est validé par un signal lumineux et/ou sonore. En cas de défaillance du boîtier, poinçonnez votre carte avec la pince de secours.

4.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

4.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vérification de la puce électronique à l'arrivée.

4.3 : Les pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage.

4.4 : Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT

5.1 : Plusieurs balises sont à valider à l'aide d'une carte de course. La fin de chaque section est marquée par un P.C. (point de contrôle).

5.2 : Ces balises se présentent sous forme de balises équipées d'une balise électronique sur le terrain.

5.3 : Le capitaine devra valider son passage avec son doigt électronique (bip sonore et/ou signal lumineux).

5.4 : En cas d'absence d'un équipier à un poste, les contrôleurs, visibles ou non, noteront le refus de l'équipe de passer complet au contrôle et ne donneront pas l'accès à la validation de la balise.

5.5 : Toute balise non validée entraînera une pénalité de temps (précisée dans le raid-book).

5.6 : Des portes horaires seront placées sur le parcours (précisées dans le raid-book) et des sections seront limitées en temps.

5.7 : Plusieurs classements sont proposés en fonction de la catégorie d'inscription : Homme, Femme, Mixte. L'organisation se réserve le droit de doter ou non les podiums selon le nombre d'équipes présentent par catégorie.

ARTICLE 6 : ABANDONS

6.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la disqualification de celle-ci.

6.2 : Tout abandon doit être signalé à un des membres de l'organisation

ARTICLE 7 : CAUSES DE PENALITES ET DE MISE HORS COURSE

7.1 : Toute transgression du présent règlement

7.2 : Abandon de l'équipier : disqualification

Cause de mise hors course :

- Non port du casque durant toute la durée du raid.

- Non port du gilet de sauvetage pour le canoë.
- Non port d'un système réfléchissant
- Non présence d'un système d'éclairage avant et arrière sur le vtt ainsi qu'un frontale par coéquipier.
- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés : disqualification immédiate
- Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci
- Utilisation de moyens de déplacements non autorisés
- Utilisation de GPS avec support cartographique (GPS de poignet autorisé)
- Changement d'équipiers pendant l'épreuve
- Non-respect des règles de sécurité indiquées dans le carnet de route et lors du briefing
- Non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, arrivée etc...
- Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif)
- Tout comportement ne respectant pas l'esprit sportif
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)

ARTICLE 8 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS

9.1 : En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), l'organisation devra être prévenue 15 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) pour permettre le remboursement de l'inscription ; cette demande de remboursement devra être faite par écrit. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé, un report d'inscription sur le raid équivalent pourra être proposé.

9.2 : Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

ARTICLE 9 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Les coureurs sont seuls responsables de la conformité de leur équipement

Matériel obligatoire par équipe :

- 1 boussole
- 1 doigt électronique (Sport Ident) : fourni par l'organisation avec chèque de caution de 50€
- 1 téléphone portable en état de marche et allumé avec numéros de secours et organisation mémorisés
- 1 trousse de premiers secours.

Matériel obligatoire individuel :

- 1 casque homologué vtt (norme CE) sur la tête et attaché durant toute l'épreuve.

- 1 paire de chaussures de trail running
- 1 VTT
- 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant toute la course.
- 1 sifflet
- des vivres de course : barres énergétiques, gels, ...
- 1 poche à eau remplie d'au moins 1 litre
- 1 couverture de survie
- 1 veste imperméable à membrane (type Goretex)
- 1 buff ou bonnet
- 1 paire de gants longs

Matériel conseillé spécifique VTT (par équipe) :

- 1 kit de réparation : chambre à air, rustines, maillon rapide, pompe.
- 1 paire de gant VTT